



Conseil économique et social

Distr. générale
13 décembre 2002
Français
Original: anglais

Commission du développement social

Quarante et unième session

10-21 février 2003

Point 3 b) ii) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi du Sommet mondial pour le développement social

et de la vingt-quatrième session extraordinaire

de l'Assemblée générale : examen des plans

et programmes d'action pertinents des organismes

des Nations Unies concernant la situation des groupes sociaux

Préparatifs de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui a été établi en application de la résolution 57/164 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 2002, fait le point des préparatifs de la célébration en 2004, aux niveaux mondial, régional et national, du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille. Il fournit des informations sur les principales activités menées à cette fin par les organismes des Nations Unies, les États Membres et les organisations non gouvernementales, et contient des recommandations pour une célébration réussie de l'anniversaire.

* E/CN.5/2003/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Débats intergouvernementaux consacrés aux préparatifs de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004	2–5	3
III. Mesures prises à tous les niveaux pour préparer la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004	6–32	4
A. Au niveau national	6–10	4
B. Au niveau régional	11–15	5
C. Au niveau international	16–32	6
IV. Conclusions et suggestions	33–36	9
Annexe		
État des préparatifs du dixième anniversaire de l'Année de la famille en novembre 2002		12

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 57/164 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 2002, intitulée « Préparation et célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille », dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-huitième session, par l'intermédiaire de la Commission du développement social et du Conseil économique et social, de l'état des préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille à tous les niveaux. Il est divisé en deux parties, dont la première décrit les débats intergouvernementaux et la seconde rend compte des dispositions et mesures qui ont été prises à tous les niveaux pour préparer le dixième anniversaire.

II. Débats intergouvernementaux consacrés aux préparatifs de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004

2. La Commission du développement social est chargée de faire le point, tous les ans, des préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille. À sa quarantième session, tenue du 11 au 21 février 2002, elle a examiné le rapport du Secrétaire général (E/CN.5/2002/2) et recommandé à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, d'adopter un projet de résolution intitulé « Préparation et célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille » (A/C.3/57/L.6). Dans ce projet, les gouvernements sont invités « à prendre sans délai des mesures destinées à mettre en place des mécanismes appropriés en vue de la préparation, de la célébration et du suivi du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, notamment aux fins de planifier, de promouvoir et d'harmoniser les activités des institutions et organisations gouvernementales et non gouvernementales intéressées par la préparation et la célébration du dixième anniversaire, et à coopérer avec le Secrétaire général en vue de réaliser les objectifs du dixième anniversaire ».

3. À sa session de fond de 2002, le Conseil économique et social a adopté le projet de résolution de la Commission et l'a recommandé pour adoption à l'Assemblée générale. L'Assemblée, sur la recommandation de la Troisième Commission (voir A/57/545), a adopté le projet en tant que résolution 57/164.

4. À sa cinquante-septième session, l'Assemblée générale était saisie des rapports du Secrétaire général sur le suivi de l'Année internationale de la famille en 2004 (E/CN.5/2002/2 et A/57/67-E/2002/45) et sur la préparation du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004 (A/57/139).

5. À cette session, devant la Troisième Commission, des représentants de près d'une quarantaine d'États Membres et observateurs ont fait des déclarations centrées sur les préparatifs et la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille¹. D'autres ont fait des déclarations sur le rôle de la famille, les mesures prises en sa faveur au niveau national et l'importance des questions liées à la famille dans la planification du développement national. Trente-six États Membres ont exprimé leur plein appui à la célébration du dixième anniversaire. Un bon nombre ont demandé instamment à la communauté internationale de porter son attention sur des questions telles que les moyens de

concilier vie professionnelle et vie familiale, l'accès des membres de la famille à l'emploi, la promotion des droits des femmes, l'aide à la famille et la cohésion sociale, les droits et les responsabilités des parents et les mesures à prendre pour renforcer le rôle de la famille et les valeurs familiales.

III. Mesures prises à tous les niveaux pour préparer la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004

A. Au niveau national

6. Dans sa résolution 56/113 du 19 décembre 2001, l'Assemblée générale a invité tous les gouvernements à prendre des mesures pour préparer le dixième anniversaire, à savoir créer un mécanisme national de coordination et formuler un programme national. L'annexe au présent rapport montre pays par pays les progrès accomplis en novembre 2002 à cet égard. Il convient de noter que ces données ne sont pas définitives, certains pays n'ayant pas encore informé le Secrétariat des mesures qu'ils ont prises.

7. Dans 92 pays, des mécanismes nationaux de coordination de la célébration de l'anniversaire ont été créés au plus haut niveau gouvernemental. Ils relèvent souvent de plusieurs ministères, dont l'un assume le rôle de chef de file. Plusieurs sont présidés par le chef du gouvernement. Dans certains pays, des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG), du secteur privé, du milieu universitaire et des médias, ainsi que des personnalités de premier plan y participent activement. Un grand nombre de ces mécanismes ont créé des groupes de travail, des sous-comités ou des mécanismes complémentaires, qu'ils ont chargés de s'occuper de certains aspects des activités de célébration prévues ou d'oeuvrer au niveau national dans des domaines tels que la coordination avec le secteur non gouvernemental. Dans certains pays², les ONG participent à l'application de la politique en faveur de la famille en constituant des coentreprises avec les gouvernements, en participant aux activités d'organes consultatifs ou en organisant des activités indépendantes.

8. Les questions prioritaires exigeant, de l'avis des États Membres, une attention particulière dans la perspective de l'anniversaire sont celles du chômage de membres de la famille et des obstacles à la participation au marché du travail; de l'équilibre entre les responsabilités professionnelles et les responsabilités familiales; des droits de l'enfant; de l'égalité des sexes et de la situation des femmes dans la famille; de la violence conjugale; des familles ayant des besoins particuliers, telles que celles ayant à charge des personnes âgées ou handicapées; de l'érosion des réseaux de soutien familiaux; et de l'augmentation des taux de divorce.

9. Divers plans d'action nationaux comportent des volets prioritaires tels que : a) un volet « recherche » prévoyant des études, des programmes de publication et/ou des réunions de groupes d'experts; b) un volet « politiques » visant à faire connaître et examiner les politiques et programmes existants en faveur de la famille et à recenser leurs lacunes, ou à formuler des plans concrets d'élaboration et d'application de nouvelles politiques; c) un volet « législation » prévoyant l'examen de la législation existante, des réformes législatives ou la promulgation de nouvelles

lois relatives à la famille³; d) un volet « secteur privé » tendant à faire connaître les mesures prises par les entreprises en faveur des familles; et e) des actions ou des supports de promotion et de sensibilisation inspirés de la Journée internationale des familles, tels que des affiches et des supports d'information, des manifestations médiatiques ou autres et des activités marquant la Journée internationale des familles⁴.

10. Plusieurs gouvernements ont déjà organisé des conférences pour célébrer le dixième anniversaire, ou sont en passe de le faire. Ainsi, en 2002, la Commission maltaise de la famille a convoqué une conférence nationale sur la protection sociale de la famille, et des ONG ont préparé le deuxième Congrès mondial sur la violence au sein de la famille, qui doit se tenir du 21 au 26 juin 2003 à Prague (République tchèque), sous le patronage du Président tchèque. De même, Singapour prévoit d'organiser en 2004 une conférence régionale sur les questions relatives à la famille en Asie et l'Australie se propose de tenir une conférence nationale en 2004.

B. Au niveau régional

11. Les commissions régionales de l'ONU ont continué de participer activement aux préparatifs du dixième anniversaire. Elles sont particulièrement bien placées pour interagir de manière permanente avec les autorités nationales et les sociétés civiles aux fins de l'évaluation et de la satisfaction des besoins des familles au niveau régional.

12. En 2004, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) mènera des activités relatives à la famille dans le cadre de l'application régionale du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement⁵ et du Plan d'action de Macao sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique⁶. Elle mettra également en lumière le rôle de la famille dans la mise en oeuvre de son programme concernant les incapacités.

13. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a élaboré un projet triennal d'élargissement des moyens d'action de la famille arabe aux fins du renforcement de son rôle en matière de développement et de cohésion sociale, qui était axée sur la réduction de la pauvreté, les questions relatives à l'emploi, la communication interpersonnelle et les questions touchant la sensibilisation.

14. En 2002, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a établi une liste détaillée des interlocuteurs gouvernementaux de la région et fourni une assistance technique aux Gouvernements costa-ricien et chilien. Elle a également publié une nouvelle édition de son *Panorama social de l'Amérique latine*, qui traite de la pauvreté des ménages et des familles, et créé, à partir de la page Web de la Division du développement social, un lien Internet avec le Programme sur la famille à New York (<<http://www.eclac.cl.dds>>, *Enlaces de interés*). En 2003, elle prévoit d'organiser une réunion d'experts sur les incidences des transformations économiques sur la famille en prévision de sa conférence régionale de 2004.

15. En 2000, la Commission économique pour l'Europe (CEE) a mis en chantier un programme de collecte de données et de recherche intitulé « Les générations et les deux sexes : étude de la dynamique des familles et des relations familiales », qui

consiste en une étude transnationale, comparative, multidisciplinaire et longitudinale de la dynamique de la famille et des relations familiales dans les pays industrialisés de l'Europe et de l'Amérique du Nord à l'époque contemporaine. La Commission a l'intention de diffuser largement ses résultats en 2003 et 2004.

C. Au niveau international

1. Département des affaires économiques et sociales

16. La célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille débutera en décembre 2003, au siège de l'ONU, avec un message du Secrétaire général et une réunion-débat avec les partenaires concernés.

17. Toujours en décembre 2003, le Programme sur la famille, qui relève du Département des affaires économiques et sociales, publiera une étude intitulée « La situation de la famille dans le monde ». Cette étude, qui s'appuiera sur des statistiques et une documentation scientifique, ainsi que sur l'expérience acquise par les autorités, les communautés et les ONG nationales et locales, analysera ces données dans la perspective de la conception de politiques en faveur de la famille, et s'intéressera en particulier aux cinq tendances ci-après (et à leurs incidences sur la vie familiale et le rôle social de la famille) : a) l'évolution de la structure familiale (diminution de la taille des ménages, augmentation de l'âge au mariage et à la première naissance, accroissement des taux de divorce et du nombre de familles monoparentales, etc.); b) l'intensification des migrations; c) le vieillissement démographique et ses incidences sociales et économiques; d) la pandémie de VIH/sida; et e) la mondialisation et ses incidences sur la famille.

18. Le Département prévoit également de publier, au printemps 2003, une étude intitulée « Indicateurs familiaux ». Les politiques de la famille exigeant des données précises, l'élaboration d'un système d'indicateurs familiaux fiables revêt donc une grande importance. L'étude examinera systématiquement les pratiques actuelles ainsi que les conditions de base à réunir pour mettre au point une gamme complète d'indicateurs familiaux. Elle examinera également les indicateurs statiques, dynamiques et fonctionnels afin de faire le point sur les changements qui ont touché la famille au cours des dernières décennies.

19. Le Département aide les gouvernements à élaborer des programmes, plans et stratégies à long terme en faveur de la famille pour atteindre les objectifs de l'Année internationale de la famille. Il insiste également sur les aspects positifs de la famille, et souligne l'importance de son rôle socioéconomique.

20. Le Département encourage les gouvernements à examiner, réformer et améliorer leurs politiques en faveur de la famille à l'occasion du dixième anniversaire. Il les incite également à incorporer un important volet familial dans leurs stratégies et plans nationaux de développement car la famille est le cadre idéal pour aborder les problèmes de politique sociale et de développement de manière globale et synthétique. Son site Web (<<http://www.un.org/esa/socdev/family/index.html>>), le bulletin d'information bimensuel *Family Matters* qu'il affiche sur Internet et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille sont d'une grande utilité pour la sensibilisation.

21. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille, qui est administré par le Département, sert à financer des projets

destinés à favoriser la recherche et l'élaboration de politiques sur la famille. Il aide aussi les gouvernements et les ONG à financer des projets de protection familiale en leur fournissant des fonds d'amorçage. Il accorde une attention particulière aux pays en développement, en particulier aux pays les moins développés, ainsi qu'aux pays en transition.

22. Tous les 15 mai, le Département fête la Journée internationale des familles au Siège de l'ONU. Les thèmes qu'il a retenus pour 2003 et 2004 sont respectivement les suivants : « Préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille » et « Le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille ».

23. Le Département constitue actuellement un réseau interuniversités auquel participent plus d'une douzaine de spécialistes de la famille. Ce réseau, qui communiquera des informations aux gouvernements, aux ONG et aux universitaires, axera ses activités sur l'analyse des phénomènes ayant des incidences sur la vie et la structure familiale, ainsi que sur l'élaboration de propositions de politiques propres à résoudre les problèmes que rencontrent les familles. La formulation, l'application et l'évaluation des politiques en faveur de la famille devraient être son principal objectif.

24. Le réseau interuniversités est destiné à faciliter et à coordonner, à l'échelle mondiale, l'échange et la diffusion des résultats des recherches les plus récentes sur les politiques nationales de la famille et l'accès à ces résultats. Il est également destiné à : a) favoriser la diffusion des idées et des résultats des recherches universitaires; b) renforcer la coopération interrégionale; et c) faciliter l'échange de données d'expérience et d'informations sur des thèmes d'actualité tels que : i) l'évolution des structures familiales; ii) les migrations et la vie familiale; iii) les technologies et leurs incidences sur la famille; iv) le rôle des parents et les systèmes d'entraide intrafamiliaux; v) le rôle des pères; vi) les statistiques et les indicateurs de la protection familiale; vii) le VIH/sida et ses incidences sur la famille et les politiques en faveur de la famille; viii) la retraite et ses incidences sur la famille. Les résultats des recherches menées par les universitaires membres du réseau seront affichés sur le site Web du Programme sur la famille du Département (<<http://www.un.org/esa/socdev/family/index.html>>), ce qui permettra au public, aux autres universitaires et aux décideurs d'en prendre connaissance.

25. Dans cet ordre d'idées, une réunion d'experts est prévue à Vienne en 2003 pour permettre aux universitaires membres du réseau d'échanger des vues, d'élaborer un plan de travail et d'établir un programme de recherche à long terme portant sur les questions relatives à la famille qui ont un lien avec les objectifs de développement du Millénaire; le Programme d'action adopté lors du Sommet mondial sur le développement social, à Copenhague, en 1995; et les objectifs du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille.

26. De plus, le Comité des ONG pour la famille de Vienne et le Département sont convenus de constituer un forum Internet interactif avec l'aide des ONG internationales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social en vue d'établir un rapport sur : a) les projets en faveur de la famille que chacune de ces ONG a mis ou met en oeuvre depuis 1994; et b) les plans que chacune d'elles a établis pour célébrer le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004. Les ONG souhaitant participer au forum se verront attribuer un code utilisateur et pourront ainsi créer leur propre section sur le site du forum, selon un seul et même format applicable à toutes. Elles seront classées par catégories selon

les questions dont elles s'occupent (éducation, promotion de la santé, VIH/sida, etc.) et pourront être localisées à l'aide de moteurs de recherche. Chaque organisation participante pourra se servir d'un site de conférence et de débat interactif en ligne et mettre à jour les informations qui la concernent. Le forum, une fois créé, constituera une filière de communication propre à inciter les organisations de la société civile à constituer des partenariats avec les gouvernements et les organisations internationales.

2. Système des Nations Unies

27. De nombreuses entités du système des Nations Unies, dont les commissions régionales (voir sect. III.B), ont pris des mesures, notamment de sensibilisation, pour préparer et célébrer l'anniversaire. Le Département de l'information a ainsi aidé le Département des affaires économiques et sociales à fêter, le 15 mai, la Journée internationale des familles au Siège de l'ONU en diffusant partout dans le monde, par l'intermédiaire de sa Division des relations publiques et de son Service des centres d'information, des messages relatifs à la famille.

28. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a adopté le troisième Plan d'action pour l'égalité des sexes et le développement, 2002-2007, qui vise à renforcer l'aptitude des membres de la famille, hommes et femmes, à se procurer des moyens de subsistance durables et à assurer la sécurité alimentaire de leur ménage, et a pour principal objectif : de promouvoir l'égalité d'accès des deux sexes : a) à une alimentation suffisante, sûre et adaptée; b) aux processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions à tous les niveaux dans le secteur agricole et rural; et c) à l'emploi en milieu rural, dans les exploitations agricoles et ailleurs.

29. Le Groupe sur la santé des familles et des collectivités de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) mène des activités dans divers domaines concernant la famille, notamment la santé des enfants et des adolescents, la diminution des risques liés à la grossesse et l'amélioration de la santé en matière de procréation, et les effets du VIH/sida sur la vie familiale. L'OMS continue à renforcer la coopération internationale concernant les questions relatives à la famille et à fournir des conseils sur les moyens de renforcer le volet famille des politiques et programmes.

30. À l'instar de la FAO et de l'OMS, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) sont actives en matière de sensibilisation et d'échange de données d'expérience sur la famille. L'UNESCO prévoit ainsi d'organiser en 2003 des consultations régionales sur les politiques d'aide à la famille, et l'OIT encourage les gouvernements à élaborer des politiques et programmes qui permettent de concilier vie professionnelle et vie familiale.

3. Organisations intergouvernementales

31. Les organisations intergouvernementales continuent d'apporter une contribution de première importance aux préparatifs de l'anniversaire en diffusant des informations, en organisant des réunions et des séminaires, en promouvant la recherche et en fournissant une assistance et des conseils concernant l'élaboration des politiques. Plusieurs ont pris des initiatives spéciales pour encourager la réalisation d'activités marquant l'anniversaire; leurs organes directeurs ont adopté des déclarations et des décisions favorables à sa célébration et appelé à l'adoption

de mesures en ce sens. Ainsi, l'Union africaine envisage de convoquer en 2003 une réunion régionale qui sera consacrée à l'élaboration d'une charte africaine de la famille. Le secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) examine actuellement les thèmes relatifs à la famille et élabore une approche intégrée de la célébration du dixième anniversaire; et le Conseil de l'Europe appuie diverses activités et politiques ayant un lien avec l'enfance, les affaires familiales, les droits de l'enfant et l'aide à l'enfance et à la famille. L'Organisation de la Conférence islamique se prépare à fêter le dixième anniversaire en sensibilisant activement ses États membres.

4. Organisations non gouvernementales

32. Les ONG continuent à travailler en étroite association avec le Département des affaires économiques et sociales, dont elles soutiennent efficacement les objectifs⁷. Les ONG nationales, régionales et internationales préparant l'anniversaire sont, de ce fait, de plus en plus nombreuses. Elles continuent à s'attacher essentiellement à :

- a) diffuser le message de l'anniversaire à l'échelon local et communautaire;
- b) sensibiliser l'opinion aux principes et objectifs de l'Année internationale de la famille;
- c) organiser des réunions ou des séminaires sur les questions relatives à la famille;
- d) échanger des informations;
- e) favoriser la recherche sur les questions relatives à la famille; et
- f) encourager les gouvernements à créer des mécanismes de coordination nationaux et à participer à leurs activités.

Diverses ONG ont établi des documents de synthèse et des documents directifs sur la famille et d'autres ont adopté des résolutions sur la question. Le Comité des ONG pour la famille de New York aide le Département à fêter la Journée internationale des familles au Siège de l'ONU.

IV. Conclusions et suggestions

33. Au niveau national, les préparatifs ont abouti à l'adoption de dispositions pratiques, stimulé l'activité de nombreux partenaires importants et débouché sur des activités de fond et de sensibilisation. De nombreux pays ont créé des comités nationaux de coordination ou des mécanismes analogues : plus de 50 programmes nationaux de préparation et de célébration de l'anniversaire ont été lancés (voir annexe).

34. Ces efforts nationaux sont appuyés par des entités régionales et internationales comme les commissions régionales de l'ONU qui jouent un rôle de premier plan à cet égard dans leur région respective et, au niveau international, les ONG sont nombreuses à participer aux préparatifs et à la célébration de l'anniversaire, avec l'aide des comités des ONG pour la famille de Vienne et de New York.

35. À l'ONU, le Département des affaires économiques et sociales mène des activités de sensibilisation, d'information et de recherche pour faire mieux comprendre le rôle et les problèmes de la famille et faire connaître les phénomènes économiques, sociaux et démographiques touchant la famille et ses membres.

36. Si les préparatifs ont beaucoup progressé, il reste encore beaucoup à faire pour célébrer comme il se doit l'anniversaire. À cet égard, les suggestions suivantes sont considérées comme essentielles :

a) Si les préparatifs ont permis de mettre en place le cadre nécessaire pour organiser et promouvoir la célébration de l'anniversaire, il est impératif que les gouvernements prennent le relais dans la pratique aux niveaux national et local, en s'assurant de la pleine participation de toutes les composantes de la société. Certaines mesures complémentaires sont aussi à envisager aux niveaux régional et international;

b) Les gouvernements sont encouragés à sensibiliser davantage l'opinion aux questions relatives à la famille, à mieux tenir compte de ces questions dans leurs politiques sociales et à formuler des stratégies nationales qui permettent d'améliorer la protection de la famille après 2004;

c) Les gouvernements sont encouragés à associer à l'élaboration et à l'application de leurs plans nationaux toutes les composantes de la société, y compris les associations familiales, les réseaux d'organisations communautaires, les ONG, les médias, les établissements d'enseignement et de recherche et le secteur privé;

d) Les institutions spécialisées et autres entités de l'ONU concernées, en particulier les commissions régionales, devraient insister sur l'importance de la famille pour la coopération au service du développement et encourager la coopération régionale et sous-régionale concernant les questions relatives à la famille en suivant les progrès faits dans chaque région, en évaluant les besoins, en réunissant des informations et en les analysant, en appuyant financièrement des activités concrètes de recherche-développement, et en fournissant des services consultatifs et en assurant la formation du personnel;

e) Les gouvernements sont invités à aider les établissements de recherche et d'enseignement supérieur à promouvoir la recherche sur les questions relatives à la famille, à aider à recenser les besoins en la matière, à fixer les priorités, à encourager des approches novatrices et à échanger les résultats des recherches, notamment par l'intermédiaire du réseau interuniversités;

f) Les gouvernements sont invités à renforcer leur partenariat avec les ONG qui s'occupent des questions relatives à la famille et à contribuer plus largement à leurs activités à tous les niveaux, en particulier dans les domaines de la sensibilisation et de la formulation des politiques.

Notes

¹ Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Chili, Costa Rica, Danemark, Égypte, Haïti, Inde, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kazakhstan, Madagascar, Mali, Maroc, Mexique, Nigéria, Ouganda, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République dominicaine, République démocratique du Congo, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Siège, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande et Tunisie.

² Australie, Canada, Maurice, Nouvelle-Zélande et Panama.

³ Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Australie, Bélarus, Cuba, Danemark, Égypte, Équateur, Estonie, Finlande, Islande, Japon, Jordanie, Lettonie, Malaisie, Maroc, Maurice, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Soudan et Thaïlande.

- ³ Afrique du Sud, Bélarus, Brunéi Darussalam, Irlande, Malaisie, Mali, Maurice, Philippines, Roumanie, Singapour, Thaïlande et Trinité-et-Tobago.
- ⁴ *Rapport de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement*, Madrid, 8-12 avril 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.V.4), chap. I, résolution 1, annexe II.
- ⁵ *Rapport de la réunion régionale sur un Plan d'action sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique* (E/ESCAP/1132, 1999), chap. VI, annexe. Disponible sur Internet : <http://www.unescap.org/55/e1132e.htm>.
- ⁶ Le Mouvement mondial des mères, l'Institute for Traffic Care, la Communauté internationale Bahaïe, l'Alliance mondiale des unions chrétienne féminines, Family Support America, le Comité des ONG pour la famille de New York, le Comité des ONG pour la famille de Vienne, l'Union des familles lettones, la Large Families Association et le Global Action Committee for the Elimination of Violence in the Family, la Fédération internationale pour l'économie familiale, l'Association canadienne Focus on the Family, Parents Forum, la Fondation pour les droits de la famille, la Family Support Federation (Argentine), la Fédération internationale des organismes de formation et de développement, la Fédération internationale pour l'éducation des parents, la Fondation pour l'enfant et la famille (Grèce) et la Fondation asiatique pour la recherche sur la famille et la culture.
- ⁷ Le Mouvement mondial des mères, l'Institute for Traffic Care, la Communauté internationale Bahaïe, l'Alliance mondiale des unions chrétienne féminines, Family Support America, le Comité des ONG pour la famille de New York, le Comité des ONG pour la famille de Vienne, l'Union des familles lettones, la Large Families Association et le Global Action Committee for the Elimination of Violence in the Family, la Fédération internationale pour l'économie familiale, l'Association canadienne Focus on the Family, Parents Forum, la Fondation pour les droits de la famille, la Family Support Federation (Argentine), la Fédération internationale des organismes de formation et de développement, la Fédération internationale pour l'éducation des parents, la Fondation pour l'enfant et la famille (Grèce) et la Fondation asiatique pour la recherche sur la famille et la culture.

Annexe

État des préparatifs du dixième anniversaire de l'Année de la famille en novembre 2002

Afrique du Sud ^{a, b}	Guatemala ^{a, b}	Papouasie-Nouvelle-Guinée ^a
Albanie ^{a, b}	Guinée ^a	Philippines ^{a, b}
Algérie ^{a, b}	Guinée équatoriale ^b	Pologne ^{a, b}
Allemagne ^{a, b}	Guyana ^{a, b}	Qatar ^{a, b}
Antigua-et-Barbuda ^{a, b}	Hongrie ^{a, b}	République arabe syrienne ^{a, b}
Argentine ^b	Indonésie ^{a, b}	République de Corée ^{a, b}
Australie ^{a, b}	Iran (République islamique d') ^b	République dominicaine ^b
Autriche ^{a, b}	Israël ^{a, b}	République démocratique du Congo ^{a, b}
Barbade ^{a, b}	Italie ^{a, b}	République tchèque ^{a, b}
Bélarus ^{a, b}	Jamaïque ^{a, b}	République-Unie de Tanzanie ^{a, b}
Bénin ^{a, b}	Japon ^b	Roumanie ^{a, b}
Bolivie ^{a, b}	Jordanie ^{a, b}	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ^{a, b}
Brunéi Darussalam ^{a, b}	Koweït ^{a, b}	Rwanda ^{a, b}
Burkina Faso ^{a, b}	Lettonie ^{a, b}	Sainte-Lucie ^{a, b}
Cameroun ^{a, b}	Jamahiriya arabe libyenne ^{a, b}	Saint-Marin ^b
Chili ^{a, b}	Lituanie ^{a, b}	Saint-Siège ^{a, b}
Chypre ^{a, b}	Luxembourg ^{a, b}	Sénégal ^{a, b}
Colombie ^{a, b}	Madagascar ^{a, b}	Singapour ^{a, b}
Congo ^a	Malaisie ^{a, b}	Slovaquie ^{a, b}
Côte d'Ivoire ^{a, b}	Malawi ^{a, b}	Slovénie ^a
Croatie ^{a, b}	Maldives ^{a, b}	Soudan ^{a, b}
Cuba ^{a, b}	Mali ^{a, b}	Suriname ^{a, b}
Égypte ^{a, b}	Malte ^{a, b}	Thaïlande ^{a, b}
El Salvador ^{a, b}	Maroc ^{a, b}	Tunisie ^{a, b}
Équateur ^{a, b}	Maurice ^{a, b}	Turquie ^{a, b}
Espagne ^{a, b}	Mexique ^{a, b}	Ukraine ^{a, b}
Estonie ^{a, b}	Namibie ^b	Uruguay ^{a, b}
Éthiopie ^{a, b}	Népal ^b	Vénézuela ^{a, b}
Fédération de Russie ^{a, b}	Nicaragua ^b	Zambie ^{a, b}
Gambie ^{a, b}	Nigéria ^{a, b}	Zimbabwe ^{a, b}
Ghana ^{a, b}	Nouvelle-Zélande ^{a, b}	
Grèce ^{a, b}	Ouganda ^{a, b}	

^a Formulation d'un programme d'action national pour le dixième anniversaire.

^b Création d'un comité de coordination national pour le dixième anniversaire.